

# Contrat de partenariat solidaire du 22 mars 2017 au 22 mars 2018

Association Panier de la Plaine du Mont



**Loïc Péré, agriculteur bio (label AB certifié par Ecocert) à Saint Gilles (Gard)**

- s'engage à fournir chaque semaine (ou une semaine sur deux pour les contrats « quinzaine ») un panier de légumes cultivés par ses soins, pour une famille de quatre personnes (2 adultes, 2 enfants) ou un demi panier pour une famille de deux personnes.

- s'engage à maintenir, la certification "agriculture biologique" de son exploitation.

- adhère aux principes de la Charte des "Paniers Marseillais".

Le prix du panier est fixé à **29 €**

Le prix du demi-panier est fixé à **15 €**

**Je soussigné[e]**

Adresse

Téléphone fixe

Tél. portable

Courriels

- m'engage pour la durée précisée ci-dessous à soutenir Loïc Péré dans sa démarche de production maraîchère bio. En cas de résiliation du contrat de ma part, la notification doit se faire par écrit (mail) 1 mois avant la première distribution du mois suivant.

- accepte les conséquences sur la production des difficultés inhérentes à ce type de production et serai solidaire de Loïc Péré en cas de catastrophe climatique.

- m'engage à venir prendre mon panier chaque semaine ou à le faire récupérer par une personne de mon choix ; en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé. En cas d'absence programmée (vacances...), il est possible de reporter son panier en prévenant au moins 7 jours à l'avance.

- m'engage à être bénévole 3 fois au moins par semestre pour assurer la distribution des légumes.

- adhère aux principes de la Charte des "Paniers Marseillais".

**Dates et lieu de distribution** : chaque mercredi de 19h00 à 20h, devant la "Baleine qui dit vagues" sur le Cours Julien

Premier panier récupéré le **22/03/17**

Le contrat se termine le **22/03/18**

soit un total de  semaines

Pas de distribution les mercredis 27/12 et 03/01 : 1 semaine non comptabilisée dans le contrat, la 2° semaine sera récupérée en distribuant 50% de plus la semaine d'avant (le 20/12) et la semaine d'après (le 10/01).

Je souhaite prendre  panier(s) entier(s)  1/2 panier(s) hebdo  1/2 panier(s) par quinzaine

Je règle en  chèques de  - € ou en 2 chèques de  - €

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Péré et seront encaissés le 05 de chaque mois.

**Option œufs**, produits par M. Péré, le père de Loïc Péré, label AB, prix de la boîte de 6 œufs :

**2,40 €**

Je souhaite prendre  boîte(s) de 6 œufs par semaine  boîte(s) de 6 œufs par quinzaine

Je règle en  chèques de  - € à l'ordre de Péré

**Adhésion à l'Association Panier de la Plaine du Mont pour l'année 2017**

**d'un montant de 25 €**

( Répartition : **10 €**

pour l'association Panier de la Plaine du Mont et

**15 €** pour les Paniers Marseillais)

J'ai lu la charte des Paniers Marseillais et je règle ma cotisation annuelle par chèque à l'ordre de "Panier de la Plaine du Mont".

Fait à Marseille le

Signature de l'adhérent